

Produire mieux, c'est notre enjeu

'EARL d'Allemagne'
Ferme pilote

ASEL

AGRI SERVICE LAONNOIS



INVITATION



Madame, Monsieur, Cher Client,
Veuillez trouver ci-dessous l'invitation à notre journée
ferme pilote qui se tiendra le :

Mardi 18 juin 2019 à 8 h 30
Ferme d'Allemagne - 02000 LAON

Cette journée sera l'occasion de découvrir les différentes expérimentations blé, colza, betterave, pomme de terre et oignon. Plus de trente essais sont actuellement en cours sur la ferme pilote qui devient un lieu majeur de l'expérimentation et de l'innovation agricole.

Nous aborderons aussi le pilotage de la fertilisation azotée, les fongicides et les outils d'aide à la décision. Des démonstrations techniques de binage seront programmées, mais aussi un système de cartographie de sols, cartes de texture, matière organique, et potentiel dans le but de faire de la modulation intra-parcellaire... Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur, Cher Client, nos salutations distinguées.

Olivier BIDAUT

Matin

Accueil

Introduction par M. Olivier BIDAUT

Visite des plateformes blé, colza, oignon, pomme de terre et betterave (Modulation de densité de semis)
Village fournisseurs, Start-up et désherbage mécanique

Midi

Buffet déjeunatoire

Après-midi

Les marchés des céréales par M. Maximilien CARRE et M. Jean DERAY

COUPON REPONSE

Nom :

Société :

Nombre de participants à la journée :

Nombre de participants au repas :

Veuillez s'il vous plait nous confirmer

votre présence **avant le 10 juin 2019**

11 rue de Samoussy 02840 Monceau-Le-Waast

asel.monceau@gmail.com

03 23 23 22 11

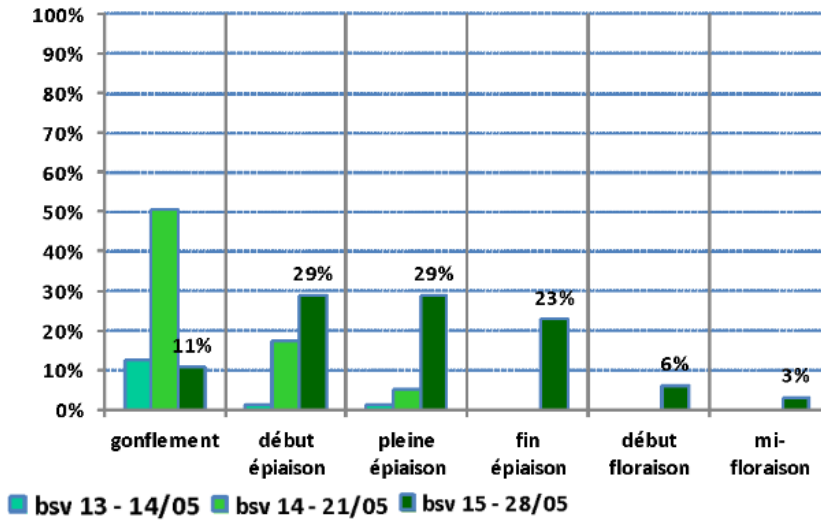
(Réponse impérative pour la bonne organisation)



Monceau-le-Waast, le 31 Mai 2019

MESSAGE TECHNIQUE 19-19

BLE Stade dernière feuille étalée à début épisaison



FUSARIOSE : stade floraison

Intervenir à la chute des 1ères étamines
KOREMA 1,2 à 1,5 l/ha ou DIAMS 1 à 1,2 l/ha

Insecticide : Lémas, cécidomyies et pucerons sur épis
FURY 10 EW 0,12 à 0,15 l/ha + ACTEON* 0,1 l/ha
 Ou **TATAMI 0,125 à 0,15 l/ha**

Complément de fertilisation (pour améliorer à la fois le PS et le taux de protéines) : **MNS Pro + 5 l/ha**

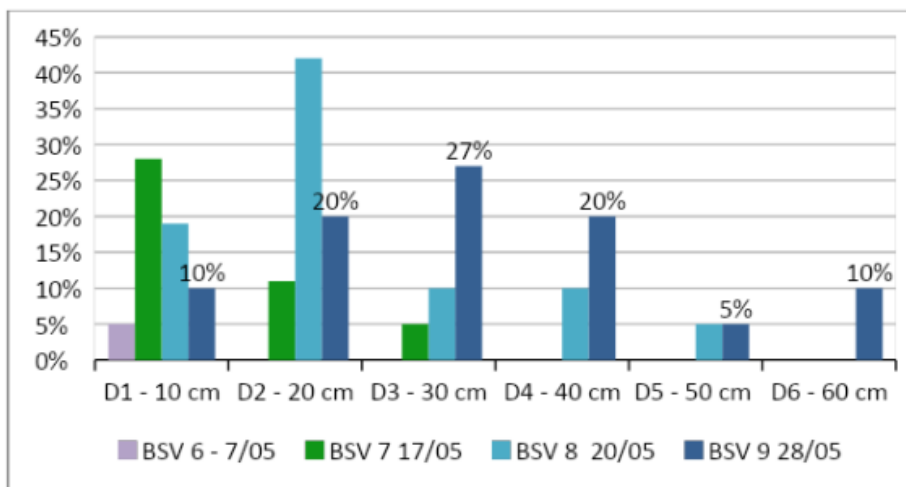
* Base 200 l

Pucerons épis →

Période de nuisibilité	Seuil d'intervention
floraison à grain laiteux/pâteux	1 épi sur 2 colonisés

Cécidomyie →

Période de nuisibilité	Seuil d'intervention
Début épisaison à fin floraison	10 captures par 24 h dans la cuvette et observation le soir de femelle en position de ponte



Thrips : à surveiller avec les conditions climatiques actuelles.

Période de nuisibilité	Seuil d'intervention
Levée à floraison	5 thrips par balayage de la main.

Pas de méthode alternative sur ce ravageur

Solutions phytosanitaires : Intervenir avec DECIS PROTECH 0.5 l/ha ou KARIS 10 CS 0.05 à 0.075 l/ha

Oïdium : Surveiller l'apparition des premières étoiles.

Dès présence : **NISSODIUM 0,3 l/ha** ou **JOAO 0,2 l/ha**

BETTERAVES

PUCERONS : Des pucerons noirs sont présents dans la majorité des parcelles.
Présence de pucerons verts dans 32 % des parcelles.

Veuillez placer vos pièges (plaques engluées)

Seuil : 30 à 50 % de betteraves colonisées par des aptères noirs en présence d'aptères verts

A partir du stade 4 feuilles : **MOVENTO 0,45 l/ha**

À partir du stade 6 feuilles : **TEPPEKI 0,140 gr/ha**

En fin de rémanence des produits revenir avec KARATE K 1,5 l/ha

BETTERAVES

De 6 feuilles à couverture

3^{ème} à 4^{ème} post émergence

Base foliaire **BEETUP DUO 1 l/ha + ETHOFOL 500 SC 0,15 à 0,2 l/ha + ...**

Ou **BETAPHAM 1 l/ha + ETHOFOL 500 SC 0,15 à 0,2 l/ha + ...**
+ VENZAR 0,08 à 0,1 kg/ha + DIFFUZ 0,3 l/ha + PHYDEAL 0,25 %

Dominance aethuses, amimmajus

ZEPPLIN 0,6 l/ha

Dominance colza, chénopodes, matricaires, renouées des oiseaux

Remplacer Zepplin par **TARGET SC** ou **TORNADO SC 0,5 l/ha**

L'ajout de **OZONE 36 CS (CENTIUM 36 CS) 0,025 à 0,05 l/ha** dès le stade **2 feuilles des betteraves** (sans AGRIJET 500 et sans Venzar hydro) va améliorer l'efficacité et la rémanence sur mercuriales, chénopodes, renouées liserons, gaillets et aethuses.

L'ajout de **SAFARI 15 g/ha** (mercuriales, sanves) ou **20 g/ha** (colza, aethuses, ammi majus, ravenelles, renouées des oiseaux et persicaires) va permettre d'améliorer nettement l'efficacité. **(le mélange SAFARI / VENZAR est interdit)**

En situation ombellifères ou colza, il est conseillé d'apporter **110 à 150 gr/ha de SAFARI DUOACTIVE** avec le CENTIUM 36 CS 0,05 à partir du stade 2 f. vraies de la betterave.

Antigraminées : NOROIT 0,8 à 1 l/ha + PHYDEAL 0,25 % + DIFFUZ 0,5 l/ha

Sur chardon d'environ 15 cm : CLIOPHAR 1,2 l/ha + PHYDEAL 0,25 % + DIFFUZ 0,3 à 0,5 l/ha

Oligos : bore – magnésie :

À la fermeture du rang **ALGOBORE 4 à 5 l/ha + NUTRI 2M 4 à 5 l/ha**

SOMMAIRE :

• **Mildiou :**

- **Situation sur le terrain :** Mildiou observé uniquement sur tas de déchets et en jardin.

- **Risques :** réserve de spores faible à très élevée, le seuil de nuisibilité devrait être atteint sur plusieurs postes dans les jours à venir.

• **Doryphores :** Quelques adultes & œufs sur repousses et tas de déchets ainsi que les premiers adultes en parcelle

• **Pucerons :** quelques pucerons en parcelle sont observés mais le seuil de nuisibilité n'est pas atteint

Pour les parcelles levées : DITHANE NEOTECH 2kg/ha ou WINBY 0,4 l/ha + ACTEON 0,1 l/ha base 200 l/ha permet de mieux résister au lessivage

NUTRIPHOMAG 5 l/ha 8 à 10 jours après initiation des tubercules (grossissement des tubercules)

Croissance active : REMILTINE FLEX 0,5 l/ha pour les parcelles les plus développées avec des risques d'orage: résistance lessivage 60mm.

Maïs

Levée à 6 feuilles

Si absence de microgranulateurs : **ALPHA ZN 2,5 kg/ha** avec le désherbage de post semis pré levée. Désherbage de post semis pré levée ou post précoce (1 à 3 feuilles du maïs) : **ADENGO 0,33 l/ha**

Flore complexe (rattrapage) stade 4 à 6 feuilles :

Flore complexe mercuriales, amarantes, matricaires chénopodes et graminées.

APICALE + FORNET OD pour 7 à 8 ha

APICALE 0,63 à 0,7 l/ha

FORNET 0,25 à 0,3 l/ha

*Base 200 l/ha

Jérôme PERRON / Laurent DUVAL

Pour les conditions de mise en œuvre, se référer aux bonnes pratiques phytosanitaires et respecter les exigences réglementaires définies dans l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du code rural. Pour la composition des spécialités mentionnées dans le message, se référer au guide culture ASEL 2013-2014

S.A.S. au capital de 1 300 000 € - SIREN : 303.862.155 - R.C.S. Saint-Quentin 303.862.155

Agri service du Laonnais agréé pour la distribution de produits phytopharmaceutiques, N° PI 00006